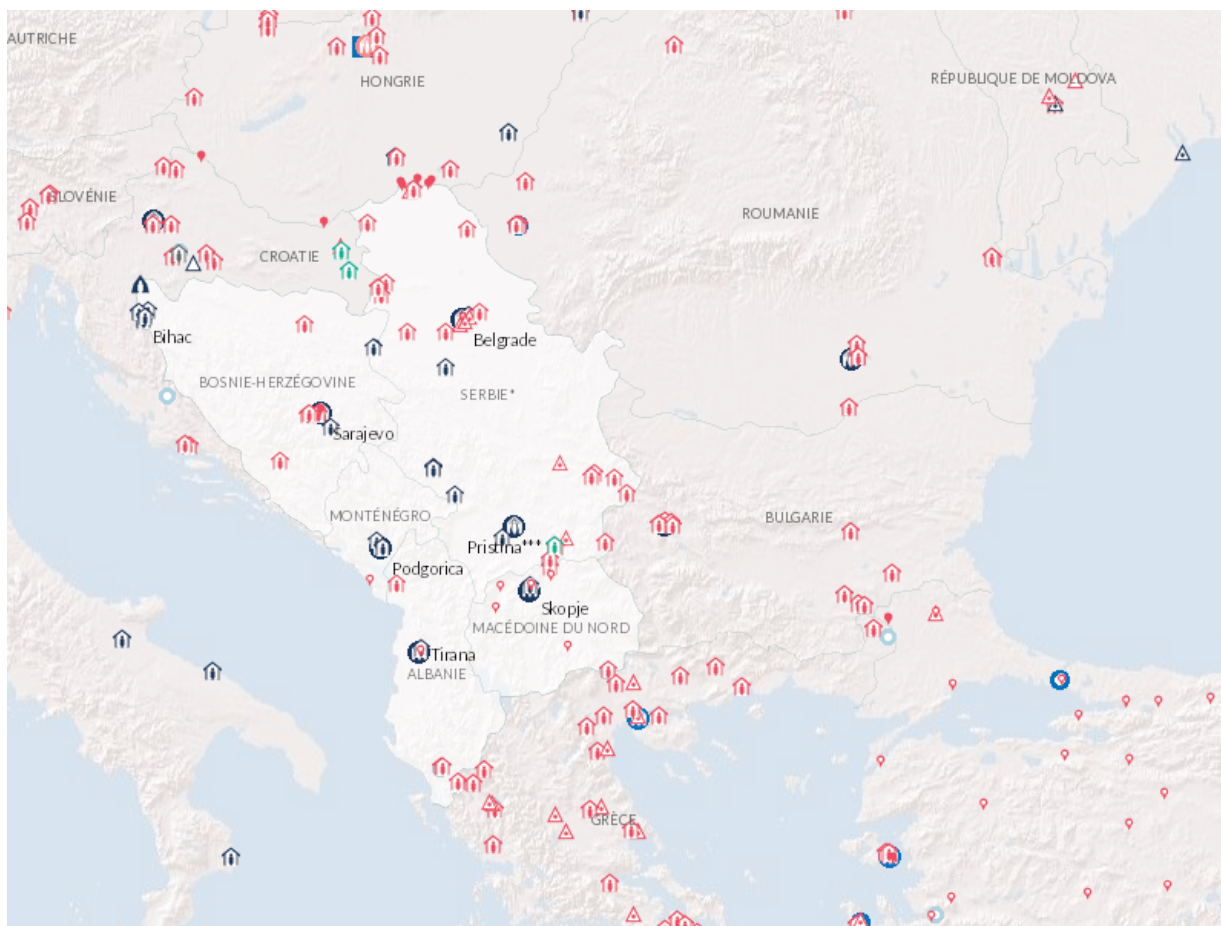


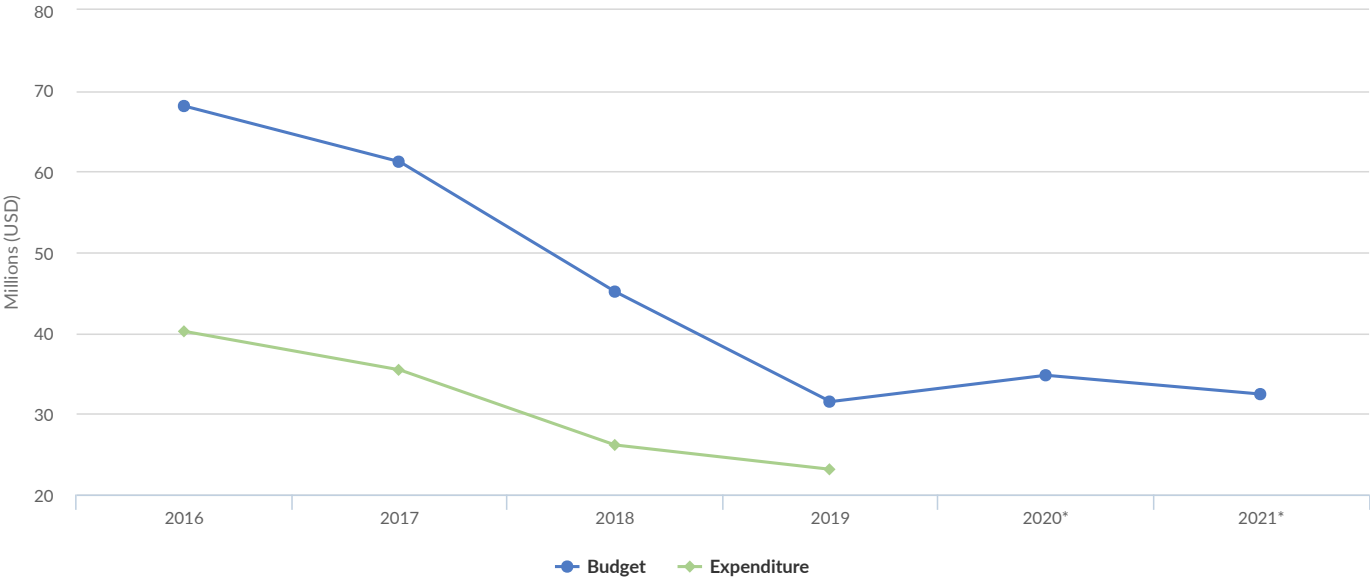
## Subregion: South-Eastern Europe

| Bosnie-Herzégovine | Monténégro | Serbie et Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité) | Ex-République yougoslave de Macédoine |

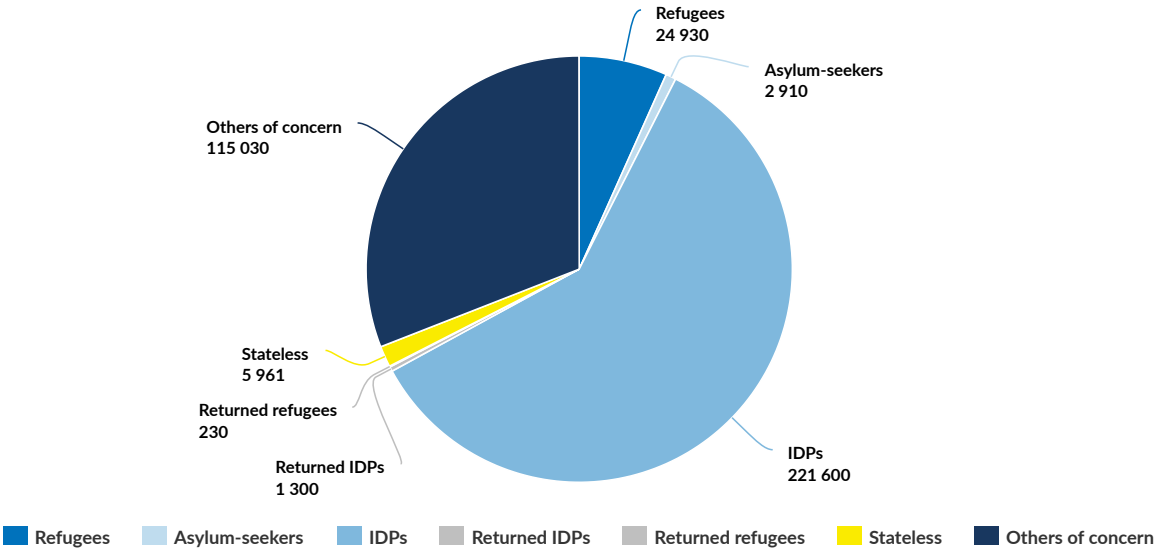


*The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.*

# Budgets and Expenditure in Subregion South-Eastern Europe



# People of Concern - 2021 [projected]



Les informations opérationnelles concernant la sous-région de l'Europe du Sud-Est sont présentées ci-dessous. Un résumé peut également être téléchargé au format PDF. Cette sous-région couvre les pays suivants :

**Albanie | Bosnie-Herzégovine | Macédoine du Nord | Monténégro | Serbie (et Kosovo : résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)**

## RÉSUMÉ DU PLAN 2021

### Environnement opérationnel

Dans les années 1990, les réfugiés et les déplacés internes en Europe du Sud-Est provenaient principalement de la région elle-même et un grand nombre d'entre eux sont toujours en attente d'une solution durable. Toutefois, ces dernières années, la région a observé une augmentation importante des mouvements mixtes, impliquant généralement des personnes ayant déjà transité par plusieurs pays, dont des États membres de l'UE, et tentant de rejoindre les pays situés à l'ouest ou au nord de l'UE.

En 2020, selon les estimations, 52 500 personnes ont tenté de transiter par la région, mais seules 4600 d'entre elles (9%) ont déposé une demande d'asile. Les systèmes d'asile dans la région semblent avoir été largement débordés par les mouvements mixtes au cours de cette année car seuls 281 entretiens de DSR ont été effectués et seules 85 personnes se sont vu accorder le statut de réfugié. Quelque 2600 dossiers ont été clôturés, les intéressés ayant poursuivi leur déplacement.

Les capacités actuelles en matière d'asile dans la région sont insuffisantes et ont besoin d'être renforcées. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les lacunes critiques de la gestion des mouvements mixtes et déclenché une rhétorique anti-réfugiés et anti-migrants dans toute la région.

Par ailleurs, la région compte toujours 5961 personnes exposées à un risque d'apatridie. Si l'environnement de protection s'est amélioré au cours des dernières années, l'absence de documents personnels, ainsi que les difficultés pour recueillir des données complètes sur les personnes exposées à un risque d'apatridie continuent de poser problème.

### Priorités principales

En 2021, les priorités du HCR viseront à :

1. Renforcer la capacité des États et des autres parties prenantes à gérer les mouvements mixtes. Le HCR s'efforcera de faciliter l'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale en soutenant l'harmonisation des législations et des procédures nationales en matière d'asile avec les normes internationales et en favorisant leur mise en œuvre effective dans le cadre d'une initiative d'assurance qualité.
2. Plaider auprès des États pour qu'ils adoptent des mesures pour éliminer l'apatridie, notamment en offrant une aide juridique aux personnes exposées à un risque d'apatridie dans la région.
3. Aider les États de l'Europe du Sud-Est à identifier et à mettre en œuvre des solutions durables, en particulier l'intégration locale, notamment pour les personnes déplacées à l'intérieur de la région.

### Stratégie : Réponse et mise en œuvre

En 2021, le HCR déploiera sa Stratégie de gestion des mouvements mixtes dans les Balkans occidentaux. La stratégie expose le projet du HCR sur le plan opérationnel et du plaidoyer avec pour objectif d'aider les autorités nationales dans la région des Balkans occidentaux à passer progressivement d'une région de transit et de réponse humanitaire à une région offrant à la fois une protection et des solutions pour les ressortissants des États tiers ayant besoin d'une protection internationale. Dans cette perspective, l'objectif est également de contribuer à une gestion plus efficace des mouvements mixtes aux frontières avec l'UE.

Le HCR collaborera avec les autorités pour mieux identifier et établir le profil des nouveaux arrivants et offrir des procédures d'orientation différenciées selon que les personnes sont susceptibles d'avoir des besoins de protection internationale ou non. En outre, le HCR poursuivra sa collaboration étroite avec les gouvernements dans la région pour renforcer l'équité et l'efficacité de leurs procédures d'asile et fournir un appui en matière d'assurance qualité aux autorités chargées de l'asile en fonction de leurs besoins respectifs et du degré variable de développement de leurs systèmes d'asile. En matière de solutions, la priorité pour 2021 sera la mise en œuvre des engagements pris dans ce domaine par les États des Balkans occidentaux lors du 1<sup>er</sup> Forum mondial sur les réfugiés.

Concernant l'apatridie, le HCR continuera de collaborer avec les pays de l'Europe du Sud-Est ayant réalisé d'importantes avancées pour éradiquer l'apatridie dans la région et s'étant engagés à prendre des mesures supplémentaires pour les cas non encore traités.

## 2021 Budget for South-Eastern Europe | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Albania	3,137,428	143,739	0	0	3,281,167
Bosnia and Herzegovina	9,703,638	614,112	0	0	10,317,750
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	3,173,778	437,548	0	0	3,611,326
Montenegro	1,990,424	248,528	0	0	2,238,952
North Macedonia	3,769,729	367,172	0	0	4,136,901
Serbia	6,197,628	2,647,118	0	0	8,844,746
<b>Total</b>	<b>27,972,625</b>	<b>4,458,217</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32,430,842</b>

---